

COMMUNIQUE DE PRESSE du 9 juillet 2014

Au Sénat, la proposition de loi relative à la prostitution franchit une étape supplémentaire dans sa navette parlementaire

Le Sénat a adopté hier en commission la Proposition de loi pour le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel.

Le HCEfh salue cette nouvelle étape dans la lutte contre la prostitution, après le travail important et un vote largement majoritaire et transpartisan de l'Assemblée Nationale en décembre 2013.

Depuis les débuts des travaux parlementaires engagés il y a trois ans et au fur et à mesure que les échanges s'approfondissent, les positions évoluent significativement. Suite à la suppression d'un des piliers indispensables du texte, celui visant la responsabilisation des clients, le HCEfh invite les parlementaires à poursuivre le travail afin de redonner à ce texte progressiste son équilibre et sa cohérence. C'est notamment une question d'efficacité dans la lutte contre les réseaux de prostitution.

Pour ce faire, le HCEfh appelle le Gouvernement et le Sénat à inscrire au plus vite cette proposition de loi à l'ordre du jour de la chambre haute pour un examen en séance.

Contact : Claire Guiraud - Responsable de la communication et des relations presse 06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - claire.guiraud@pm.gouv.fr

Le HCEfh a été créé par décret du Président de la République en janvier 2013. Cette instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre est composée de 73 membres : représentant-e-s d'association, personnalités qualifiées, élu-e-s, représentant-e-s de l'Etat, Hauts fonctionnaires. Le HCEfh a pour mission la concertation, l'évaluation des politiques publiques, l'animation du débat public et la formulation de propositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.